

INFOS AESH

Notre jeunesse a besoin d'aide !

25 % des collégiens et lycéens expriment un sentiment de solitude depuis les 12 derniers mois ; 15 % présentent des signes de dépression ; 24 % ont des idées suicidaires...

Pour 12 millions d'élèves scolarisés : 1250 médecins scolaires en 2008. 1035 en 2016. 900 en 2021..... 3300 psychologues scolaires, 7600 infirmières, 2700 assistants.es sociales, 3300 conseillers d'orientation !

Aucun moyen concret n'est annoncé par le gouvernement !

Le mal-être d'une partie de la jeunesse scolarisée est pourtant une réalité !

Vanessa Robert
Co-Secrétaire Académique



AESH : un vrai métier !

AESH depuis plus de 9 ans à Nantes, je suis représentante du Pôle AESH AED à la CGT EDUC ACTION et également élue à la CCCP Académique. Ce pôle a pour but de défendre les AESH, d'améliorer leurs conditions de travail et gagner de nouveaux droits.



En plus d'être précarisées nous sommes souvent isolées et méprisées par l'institution.

Nous avons édité le « Guide National CGT pour les AESH » qui compile l'ensemble des droits et missions des AESH, du recrutement jusqu'à la fin de contrat en passant par les congés et la rémunération.

Nous avons aussi créé un module de formation intitulé « AESH AED connaître ses droits pour les défendre », cette formation est ouverte à toutes et tous, AESH travaillant dans des établissements privés comme publics.

Les représentants CGT ont permis de faire valoir les droits des AESH à disposer des 2 jours de fractionnements prévus par les textes et à récupérer les heures supplémentaires induites par les sorties scolaires ou l'accompagnement d'élèves lors des examens.

La CGT se mobilise également contre la généralisation des P.A.S (Pôles d'appui à la scolarité) et les mutualisations à outrance des élèves.

Les mobilisations des AESH ne cessent de monter en puissance et c'est ce qui nous permet d'instaurer un réel rapport de force avec l'administration car c'est ENSEMBLE QUE L'ON EST PLUS FORT.E. S !

La CGT Educ'action revendique :

- La titularisation de tou-te-s les salariés, quel que soit le contrat, sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée ;
- La création d'un nouveau métier sous statut de la fonction publique de catégorie B répondant aux missions d'AESH ;
- Un 24H équivalent temps plein
- Une véritable formation débouchant sur un diplôme de niveau bac minimum (niveau IV).

Maiwen Guyomarch
AESH

INFOS 1^{ER} et 2ND DEGRÉ

Accès aux concours : des changements à venir

L'arrêté du 22 avril 2025 modifie les conditions de recrutement des maîtres du premier et du second degré aux concours externes et internes relevant du ministère de l'Éducation nationale.

L'accès à l'un des concours externes ou concours externes spéciaux mentionnés dans le présent chapitre est désormais ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou justifiant d'une inscription en troisième année d'études supérieures en vue de l'obtention de celle-ci. Sont également admis, dans les mêmes conditions, les candidats inscrits en troisième année d'un autre parcours d'études supérieures équivalent.

Une exception est prévue pour Mayotte en ce qui concerne les concours internes : il est exigé deux années d'ancienneté au lieu de trois.

Toutefois, à titre transitoire, jusqu'à la session 2027 incluse, les dispositions de l'arrêté du 9 septembre 2013 restent applicables dans leur version antérieure à l'entrée en vigueur du présent arrêté. Cela concerne les candidats aux concours externes ou concours externes spéciaux de recrutement des personnels enseignants et d'éducation, justifiant d'un master (ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Éducation nationale), ou d'une inscription en dernière année de master.

Khadija Guiheneuf
Bureau régional

INFOS GÉNÉRALES

Assemblée statutaires des syndiqué.es:

Elle se déroulera le **mercredi 25 juin de 10 h à 16 h** dans les locaux de la maison des syndicats de Nantes.

Pensez à vous inscrire sur le Framadate.

Possibilité de suivre ce moment important en distanciel avec un lien Zoom.

INFOS GÉNÉRALES



Infos 1^{er} degré, 2nd degré, AESH

Le saviez-vous ?

Si vous êtes en service partagé ou en remplacement continu, dans une commune autre que celle de votre résidence administrative : vous avez le droit à un remboursement de vos frais de déplacement !

Cependant le SAGEPP considère que ce texte ne s'applique pas aux enseignants titulaires du 1^{er} degré privé ni aux Maîtres Délégués, alors qu'il l'est pour nos collègues dans d'autres académies, et dans le 1^{er} degré public de notre académie.

Pourtant nous sommes bien des agents publics ! C'est inacceptable ! La CGT ne va pas en rester là !

Stéphanie Landais
CDE 1^{er} degré 44

INFOS DROIT PRIVÉ



NAO Nationales 2025

Le 29 avril 2025, la négociation nationale s'est tenue sans la CGT EP, exclue malgré l'annulation de l'arrêté de représentativité. En l'absence d'accord, les employeurs ont imposé une augmentation unilatérale de 0,5 % du point au 1^{er} septembre 2025, le portant à 20,03 € brut. Ils invoquent la baisse de l'inflation et la progression liée à l'ancienneté (15 points triennaux à attribuer en 2025).

Rappelons que l'ancienneté et les points triennaux sont des dispositifs pour garantir une évolution salariale pendant la carrière, par définition ils doivent permettre d'aller au-delà de l'inflation.

Depuis 2010, l'indice des prix a augmenté de 30,8 % contre seulement 20,4 % pour le point, entraînant une perte de pouvoir d'achat estimée à 8,2 %, pour un salaire à 1800€ cela représente 150€. Si on s'arrête à cette année de septembre à avril, l'inflation est déjà à 1,1% soit supérieure à l'augmentation décidée. Malgré la mise en avant répétée des difficultés affichées par certains établissements, les indicateurs moyens sont bons et les chiffres montrent que nous accueillons des familles largement favorisées. Dans le même temps 51 % des salaires des personnels sont sous le seuil de pauvreté.

La CGT réclame une hausse immédiate de 5 % du point, la revalorisation des plus bas échelons, une refonte des classifications et une réglementation plus stricte du temps partiel, dénonçant un système creusant les inégalités au mépris des principes sociaux et éthiques affichés.

Mehdi Raitière
Bureau régional
Responsable national personnels de droit privé

INFOS GÉNÉRALES

La CGT a 130 ans !

Dans les semaines et les mois qui viennent, la CGT va fêter ses 130 ans en territoires. Contactez les 5 Unions Départementales de notre académie pour connaître le déroulement des festivités



“ Un syndicat,
ce doit être un Plus !
Au service des salarié-es !

>> POUR SE SYNDIQUER



> Prenez contact avec vos représentant-es



MD dans le 1^{er} degré :

La CGT lutte depuis septembre pour que les Maîtres Délégués, en remplacement sur toute une année scolaire, sur le même poste, aient un prolongement de contrat jusqu'au 31 août. Mission accomplie ! Le SAGEPP prolonge les contrats des MD ayant débuté entre le 1^{er} et le 30 septembre 2024 !

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 08 151 151**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CGTEnseignementPrivéPaysdeLaLoire/>